

CATHERINE
BOUHAND
ARCHITECTE

CNSNMM

1848 Route des Pessettes
39220 PREMANON

Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM

Route des Pessettes
39 220 PREMANON

C.C.T.P

Lot N°04 PLATRERIE/PEINTURE/FAIENCE

04 mai 2026

ARCHITECTE

Catherine BOUHAND ARCHITECTE 44 Rue Eisenhower 39100 DOLE

Email : bouhand.catherine@orange.fr

Cahier des clauses techniques particulières

CNSNMM - Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM
Route des Pessettes 39 220 PREMANON
ARCHITECTE Catherine BOUHAND ARCHITECTE 44 Rue Eisenhower 39100 DOLE

Lot N°04 PLATRERIE/PEINTURE/FAIENCE

Sommaire

A PLATRERIE/PEINTURE/FAIENCE	3
04.1 GENERALITES	3
04.1.1 Préambule	3
04.1.2 Objet et connaissance des travaux	3
04.1.3 Obligation de l'entrepreneur	3
04.1.4 Documents Techniques Contractuels	3
04.1.5 Surfaces témoins	4
04.1.6 Mode de métré et de chiffrage	4
04.1.7 Réception des subjectiles	4
04.2 PROTECTION	4
04.2.1 Protection générale	4
04.3 DEMOLITIONS GENERALES	4
04.3.1 Parois verticales ou horizontales	4
04.4 DOUBLAGES, ISOLATIONS	4
04.4.1 Isolation indépendante verticale	4
04.5 PLAFONDS	5
04.5.1 Plafonds ossature + membrane d'étanchéité + isolant	5
04.5.2 Isolation horizontale ou rampante	5
04.6 HABILLAGES ET OUVRAGES DIVERS	5
04.6.1 Habillage d'embrasures de fenêtre ou portes compris mise en peinture	5
04.7 TRAVAUX DIVERS	5
04.7.1 Fibres et flocages	5
04.8 FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE	5
04.8.1 FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE	5
04.9 OUVRAGES DIVERS	6
04.9.1 Faïence	6
04.10 NETTOYAGES	6
04.10.1 Après travaux neufs	6

A PLATRERIE/PEINTURE/FAIENCE

04.1 GENERALITES

04.1.1 *Préambule*

04.1.1.1 *Connaissance du projet*

Lors de l'étude du projet et avant la remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

04.1.2 *Objet et connaissance des travaux*

04.1.2.1 *Description succincte des travaux*

Les travaux faisant l'objet des présents documents consistent en la rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM situé Rue des Pessettes - 39220 PREMANON

04.1.3 *Obligation de l'entrepreneur*

04.1.3.1 *Lot traité global et forfaitaire*

Le présent lot est traité à prix global et forfaitaire. Celui-ci doit être déterminé conformément aux plans de l'architecte et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens. Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans ou descriptif.

04.1.3.1 2 *Lecture du bordereau*

L'entrepreneur devra établir ses quantités en fonction des plans et du C.C.T.P., les quantités portées dans le présent document sont fournies à titre indicatif pour renseignement sur la consistance du projet, celles-ci n'ayant aucune valeur contractuelle. Dans le cas où celles portées sur le présent bordereau ci-joint sont utilisées, elles seront réputées avoir été vérifiées par l'entrepreneur et ne pourront en aucun cas être contestées.

04.1.4 *Documents Techniques Contractuels*

04.1.4.1 *D.T.U., note générale (privé)*

Tous les ouvrages seront exécutés suivant les règles de l'Art et devront répondre aux prescriptions techniques et fonctionnelles comprises dans les textes officiels existants le premier jour du mois de la signature du marché et notamment :

- Le règlement sanitaire duquel relève la commune de Premanon 39220
- Les cahiers des charges D.T.U., les règles de calcul D.T.U. publiés par le C.S.T.B., ainsi que leurs annexes modificatifs, additifs ou errata, non concernés par les fascicules techniques subvisés.
- Les cahiers des clauses spéciales rattachés au D.T.U. et les mémentos pour la conception, publiés par le C.S.T.B.
- Les cahiers des charges pour l'exécution des ouvrages non traditionnels.
- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés privés.
- D'une façon générale, les règles et recommandations professionnelles relatives aux ouvrages ou parties d'ouvrages qui ne font pas l'objet de prescriptions au titre de l'ensemble des documents précédemment cités.

04.1.4.1 2 *Liste des D.T.U.*

... et plus particulièrement les documents suivants :

- DTU 25.1 : Enduits intérieurs en plâtre.
- DTU 25.221 : Plafonds constitués par un enduit armé en plâtre.
- DTU 25.222 : Plafonds fixés (plaques de plâtre à enduire ou à parement lisse)
- DTU 25.231 : Plafonds suspendus en élément de terre cuite.
- DTU 25.232 : Plafonds suspendus.
- DTU 25.31 : Ouvrages verticaux en carreaux de plâtre à parement lisse.
- DTU 25.41 : Ouvrages en plaques de parement plâtre (à faces cartonnées).
- DTU 25.42 : Complexes de doublage.
- DTU 25.51 : Plafonds en staff.
- DTU 42.1 : Traitement des façades à base de polymères.
- DTU 59.1 : Peinturage.
- DTU 59.3 : Peinture de sols.
- DTU 39 : Vitrerie.

04.1.4.1 3 *Liste des normes*

- NF T 30-001 : Définitions techniques des peintures et travaux de peinture.
- NF T 30-608 : Enduits de peinture pour travaux intérieurs.
- NF T 30-700 : Peintures - Revêtements épais.
- NF T 30-804 : Spécifications des peintures microporeuses.
- NF 30-805 : Guide relatif aux produits de peinture.
- NF 31-004 : Pigments - Minium pour peintures.
- NF 31-805 : Classifications de peintures, vernis et produits connexes.

04.1.5 Surfaces témoins

04.1.5.1 Surfaces témoins

Le Maître d'Oeuvre se réserve le droit de faire exécuter des essais suivant les différents types de subjectiles, dans chaque local si nécessaire, et suivant les teintes de son choix. Sans toutefois que les surfaces de ces essais n'exèdent 2 m². D'autre part des échantillonnages seront conservés, comme référence, jusqu'à l'achèvement des travaux. Ils seront en nombre suffisant pour permettre de fixer le choix du Maître d'oeuvre. Ils pourront être réalisés sous forme de panneaux et être entreposés en salle de réunion.

04.1.6 Mode de métré et de chiffrage

04.1.6.1 Mode de métré et de chiffrage

Les métrés seront indiqués aux surfaces vues sans coefficient pour développement ou difficulté d'accès. Les incidences éventuelles seront répercutées sur les prix unitaires du bordereau.

04.1.7 Réception des subjectiles

04.1.7.1 Réception des subjectiles

Il appartient à l'entreprise de réceptionner, avant exécution de ses ouvrages, les différents supports livrés par les différents corps d'état. Si ceux-ci ne sont pas conformes aux DTU, il lui appartient d'en informer le maître d'oeuvre avant le début de ses travaux. Les travaux de mise aux normes étant à la charge du corps d'état ayant livré le subjectile. Mais le fait d'entreprendre ses travaux sans réserve implique l'acceptation des supports par le présent lot et celui-ci ne pourrait arguer d'une méconnaissance des documents et ne pourrait demander une quelconque modification de son prix.

04.2 PROTECTION

04.2.1 Protection générale

Protection générale avant dépose et démolition d'ouvrage comprenant :

- fourniture et pose d'une protection étanche des sols moquettes existants destiné à la protection contre les coulures de peinture, poussières et chocs légers et le passage des ouvriers, protection type feutrine étanche de chez Protecta Screen ou équivalent.
- fourniture et pose de film polyéthylène de protection pour fermer les espaces non impactés par les travaux, faisant barrière anti-poussière

Comprenant l'enlèvement et l'évacuation en dehors du chantier en fin de chantier

04.2.1.1 Protection avant démolition

Protection du sol des combles

Protection du sol du dégagement + hall des deux logements

Protection vertical sur zone non concernée par les travaux devant portes séjour, chambres, sanitaires

04.3 DEMOLITIONS GENERALES

04.3.1 Parois verticales ou horizontales

04.3.1.1 Démolition de plafond en plaque de BA 13 sur rails métallique.

Travaux comprenant :

- la dépose des plaques de plâtres
- la dépose de l'ossature
- la dépose de l'isolant
- la manutention et l'évacuation des gravois dans des bennes ou véhicules, y compris droits de décharge.

04.3.1.1.1 Plafonds plâtre toutes épaisseurs

Localisation :

Plafond dans combles

04.3.1.2 Dépose isolant dans combles

Les travaux consistent en la dépose d'une isolation dans un combles, compris évacuation et droits de décharges

04.3.1.2.1 Dépose isolant au sol d'un combles

04.4 DOUBLAGES, ISOLATIONS

04.4.1 Isolation indépendante verticale

04.4.1.1 Les travaux consistent à mettre en place une isolation complémentaire vertical au droit des murs des combles donnant dans la parti comble perdu .

Travaux comprenant :

- fixation d'une ossature en rail galvanisé sur cloison existante , ossature type fourrure et appui optima permettant le maintien de l'isolation
 - Mise en place de panneaux semi-rigides en laine de verre y compris découpes épaisseur 180 mm R mini 5.60 m².K/w
- Compris toute sujétion de pose et mise en oeuvre

04.4.1.1.1 Ossature + isolation contre cloison existante

04.5 PLAFONDS

04.5.1 Plafonds ossature + membrane d'étanchéité + isolant

Fourniture et pose d'un plafond en plaque de plâtre, les travaux comprennent :

L'ossature :

- mise en place d'une ossature primaire en acier galvanisé sous charpente bois
- ossature servant à maintenir l'isolant, la finition en BA 13 ou 2 BA 13

L'isolant :

- isolant panneaux suivant NF DTU 45.10
- 2 couches pour une isolation de 400 mm avec une résistance thermique $R = 11.20 \text{ m}^2.\text{K/W}$

Finition :

- 1 plaque de BA 13 à bords amincis
- traitement des joints suivant technique du fabricant (bande + enduit)
- joint acrylique entre faux plafond et pièces de charpente bois.
- compris toutes sujétions de mise en oeuvre conformément aux DTU et aux recommandations du fabricant

04.5.1.1 Plafonds : ossature + isolation + BA 13

Localisation :

Plafond des combles

04.5.2 Isolation horizontale ou rampante

04.5.2.1 Isolation sur plafond par feutre souple en laine de verre revêtu de papier kraft 1 face. Déroulé en une ou plusieurs couche.

04.5.2.1.1 Isolation au sol de 400 mm d'ép.

De 400 mm d'épaisseur totale 2 x 200 R isolation :

$R_{\text{mini}} = 10.00 \text{ m}^2.\text{K/W}$

04.6 HABILLAGES ET OUVRAGES DIVERS

04.6.1 Habillage d'embrasures de fenêtre ou portes compris mise en peinture

04.6.1.1 Travaux de reprise d'habillage d'embrasures et linteaux de portes ou fenêtres suite à la modification de la dimension d'une fenêtre.

Travaux comprenant :

- Habillage en plaque de plâtre BA13 collée par plots de colle sur le support ou par fixation sur une fourrure
- compris façon de joints
- préparation du support pour remise en peinture (impression, rebouchage, ratissage, enduit, ponçage).
- application d'une peinture en deux couches de teinte identique à l'existant
- compris toutes sujétions de pose et de mise en oeuvre.

04.6.1.1.1 Reprise habillage fenêtre salle de bains

Reprise habillage pourtour fenêtre salle de bains suite à la modification de la fenêtre

Compris reprise en peinture du pan de mur concerné

Localisation :

Salles de bains des deux logements

04.7 TRAVAUX DIVERS

04.7.1 Fibres et flocages

04.7.1.1 Application d'un revêtement projeté composé de fibres naturelles avec une couche de primaire de fond et toutes sujétions de mise en oeuvre suivant les prescriptions du fabricant.

04.7.1.1.1 Flocage pour protection thermique 120 mm

Flocage pour protection incendie coupe feu 1h et thermique épaisseur 10 cm.

Flocage pour isolation thermique épaisseur 0,12 ml.

$R = 3.15 \text{ m}^2 \text{ } ^\circ\text{C/w.}$

Localisation :

Garage

04.8 FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE

04.8.1 FINITIONS PEINTURES EN FILM MINCE

04.8.1.1 Sur menuiseries bois

04.8.1.1.1 PEINTURE MICROPOREUSE A BASE ALKYDE

Peinture microporeuse multicouche à base d'alkyde pour bois nus ou revêtus en bon état.

Les supports, travaux préparatoires et conditions d'application seront conformes aux normes DTU en vigueur.

Les bois doivent être secs, sains et propres à l'application.

04.8.1.1.1 1 Satinée à la brosse

Préparation des supports: égrenage, ponçage ou brossage si nécessaire et dépoussiérage.
Application du produit : 2 à 3 couches selon nature des travaux et agressivité ambiante (int/ext).
Marque : ZOLPAN ou équivalent
Type : Hydro 33 ou équivalent
Teinte : au choix du maître d'ouvrage

Localisation :

Habillage pourtour menuiseries extérieures

04.9 OUVRAGES DIVERS

04.9.1 Faïence

04.9.1.1 Reprise de revêtement mural de faïence existant

Les travaux consistent en la reprise de faïence suite à la modification de la fenêtre de la salle de bains.

Les travaux comprennent :

- application d'une étanchéité en sous face du revêtement mural par résine type weber.sys protec (ex fermasec) ou similaire.
- Fourniture et pose de faïence murale en céramique émaillée identique à l'existant carreau de 15 x 15 à confirmer teinte blanche
- Traitement des joints teinte identique à la faïence existante.
- Joints silicone

Compris toute sujétion de pose et de mise en oeuvre

04.9.1.1 1 Reprise revêtement mural en carreaux de faïence

Carreaux de faïence dimensions dito existant

Localisation :

Salle de bains des deux logements

04.10 NETTOYAGES

04.10.1 Après travaux neufs

04.10.1.1 Nettoyage après les travaux neufs :
- nettoyage en fin de chantier

04.10.1.1 1 Ensemble des locaux

Ensemble des locaux.